



COURS DE RELIGION

Dans les coulisses des négociations

p. 4 et 5



© Adobe Stock

Edito



Trois menaces sur un débat

La semaine dernière, des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont remis des recommandations visant à revoir la place de l'enseignement de la philosophie, de la citoyenneté et de la religion à l'école. Voilà une excellente nouvelle! Pour au moins trois raisons.

La première est méthodologique. Depuis plus d'un an, c'est à huis clos que ces parlementaires discutaient de ces questions. Sans que l'on sache exactement quelles personnes étaient auditionnées – ni selon quels critères elles étaient choisies. Il était grand temps qu'un vent de transparence souffle sur le Parlement.

La seconde est plus fondamentale. Dans un monde qui change en permanence, se demander comment sensibiliser au mieux nos enfants à la religion, la philosophie et la citoyenneté, trois dimensions essentielles de la vie en société, est chose fondamentale.

La troisième est d'ordre pratique. Depuis 2015, l'enseignement officiel s'était engagé dans un système chaotique, peu confortable pour les enseignants, très compliqué pour les directions d'école, et peu cohérent pour les élèves. En ce sens, une révision de la situation s'avère nécessaire.

Mais ne nous le cachons pas: trois menaces pèsent

aussi sur le débat. Intimement liées, elles sont toutes trois bien réelles.

La première: que ce débat se transforme en pur affrontement idéologique. Dans lequel il y aurait des idées toutes faites et des cibles de choix. Et qu'emporterait le plus puissant ou le plus machiavélique. Ce serait grave: la politique mérite mieux que des dogmes.

La concrétisation de la première menace pourrait conduire à la seconde: la disparition des cours de religion – ou leur relégation dans des horaires improbables. Nous savons que les plus dogmatiques veulent confiner la religion dans la sphère privée. Ne perçoivent-ils donc pas que, de facto, les religions ne cessent d'influencer la vie publique? Et qu'une mauvaise compréhension de celles-ci peut être à l'origine des maux les plus grands?

Si les deux premières menaces devaient se concrétiser, la troisième, l'ultime, viendrait à se profiler: la non-prise en compte de nos enfants. De leur intérêt supérieur. De leur avenir. Du monde de demain. Egarés dans des combats du passé, nous aurions oublié de leur transmettre des outils de compréhension, des fils de l'histoire, des clés de sagesse. Ce serait impardonnable.

Vincent DELCORPS



> Pierre-Olivier Beckers-Vieujant : "Il n'y a pas de culture du sport en Belgique"
p. 2 et 3

Campagne d'Avent "Action Vivre Ensemble" :
l'urgence est à la fois sociale
et climatique p. 7



> Médias : cette année, votre journal Dimanche fête ses 75 ans ! p. 10 et 11

Suivez l'actualité
au quotidien sur
www.cathobel.be

COURS DE RELIGION

Comment le lobby laïque tente

Cela fait des années que certains milieux tentent de supprimer le cours de religion. Au cours des derniers mois, la bataille s'est accélérée. Cette semaine, Dimanche dévoile la façon dont les laïcs ont tenté d'imposer leur loi. Et la manière dont les catholiques se mobilisent.

22 novembre, 14h30: *Le Soir* publie sur son site un article intitulé "Une option pour la fin des cours de religion et de morale dans l'enseignement officiel". Au même moment, en conférence de presse, des représentants du PS, du MR et d'Ecolo présentent les conclusions d'un groupe de travail et déposent une proposition de résolution au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur principale revendication? Le passage à deux heures obligatoires du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) pour les élèves de l'officiel. Aux dépens de la (dernière) heure de religion (ou de morale).

Mais comment en est-on arrivé là?

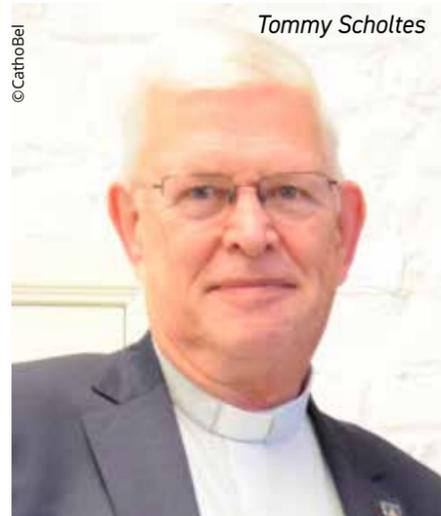
Le CPC séduit peu...

Nous sommes en 2015. Le 12 mars, un arrêt de la Cour constitutionnelle vient mettre un terme à une polémique juridique: il dispense les enfants dont les parents en feraient la demande de suivre un cours "philosophique" (religion ou morale). Quelques mois plus tard, le décret du 22 octobre crée le cours de philosophie et de citoyenneté. Le texte juridique est le fruit d'un com-

... mais, en coulisses, on réfléchit à son extension

Bien représentés au sein des milieux politiques, les lobbys laïcs n'entendent toutefois pas en rester là. Il faut dire aussi que l'organisation de cours multiples crée des difficultés pratiques considérables, tant pour les directions d'écoles que pour les enseignants, souvent contraints de multiplier les établissements scolaires pour remplir leur horaire. Une occasion se profile. A l'été 2019, PS, MR et Ecolo s'allient pour former une nouvelle majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles. A l'Enseignement, c'est la socialiste Caroline Désir qui succède à l'humaniste Marie-Martine Schyns. Dès sa déclaration de politique, ce nouvel "Arc-en-ciel" annonce vouloir "charger un groupe de travail spécifique (...) chargé d'examiner l'extension à deux heures de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire". Rapidement constitué, le groupe de travail rassemble six parlementaires représentant les trois partis de la majorité. Placé sous la présidence de la socialiste Latifa Gahouchi, il se met à l'ouvrage. Discrètement: les parlementaires choi-

frappé, c'est que dans la plupart des partis, la question fait vraiment débat", analysera Claude Gillard, président de l'Instance. "Il y avait des nuances, de la réflexion..." Mais quand l'Instance demande à pouvoir être auditionnée au



Tommy Scholtes



Claude Gillard

sein du groupe parlementaire, sa demande se trouve ignorée. On apprendra plus tard que seuls des représentants du Centre d'Action Laïque eurent droit à cet honneur. Etrange...

Une très discrète modification

Chaque année, c'est par le biais d'un formulaire que les parents choisissent le cours philosophique que leur enfant suivra – ou demandent la dispense. Depuis des années, comme on l'a vu, le nombre de parents demandant celle-ci augmente, mais lentement. Par le biais d'une modification du formulaire, ne serait-il pas possible de donner un petit boost à la dispense? L'idée circule. Le 20 avril, au Parlement de la Fédération

Wallonie-Bruxelles, la ministre Désir reconnaît qu'une modification du formulaire est à l'étude. Mais elle précise que la modification ne sera pas effective pour l'année en cours. Et qu'elle n'interviendra qu'après concertation.

Coup de théâtre: le 10 mai, par circulaire, c'est un formulaire new-look qui est diffusé par les services de Caroline Désir. La modification est mineure. Mais pas anodine: l'ordre de présentation des items a été revu. Dorénavant, c'est la dispense qui est proposée en premier lieu, avant la liste des cours philosophiques. Pire: en opposition au décret comme à la promesse de la ministre, le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques n'a pas été consulté. Le 3 juin, la parlementaire Marie-Martine Schyns interpelle la ministre. "Pour les pouvoirs organisateurs et les associations de parents, il s'agit d'une revendication de longue date", se justifie Caroline Désir. "Dans les délais très courts, je n'ai pas pu saisir le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques."

Le vent est en train de tourner. Dans le camp catholique, on sent que les discrets contacts directs ne suffisent pas. Et que des initiatives plus visibles doivent être prises. On a encore, dans les mémoires, le précédent de 2015: à l'époque, de nombreux professeurs de religion catholique avaient eu le sentiment d'être insuffisamment défendus par l'Eglise. Cette fois, celle-ci veut afficher son soutien. Fin mai, Mgr Warin, évêque de Namur, organise d'ailleurs une rencontre avec les professeurs de religion catholique de l'officiel.

Au même moment, *Le Soir* consacre un large dossier aux revendications du lobby laïque en matière de cours de religion. L'Instance y voit une opportunité. Mais lorsqu'elle demande au quotidien bruxellois à pouvoir bénéficier du même traitement, la rédaction du journal décline. L'Instance devra se contenter d'une carte blanche. Qui ne sera publiée que sur le site web du quotidien.

La prière instante de l'Instance

A la rentrée scolaire, les craintes s'épaississent. Et la bataille s'intensifie. Dans *Dimanche*, Etienne Michel, le patron du Secrétariat général de l'Enseignement catholique, met en garde: "Le projet laïque militant, c'est la suppression des cours de religion dans l'ensemble du système scolaire." En coulisses,

"Quand l'Instance demande à pouvoir être auditionnée au sein du groupe parlementaire, sa demande se trouve ignorée."

promis. Dans l'enseignement officiel, il impose une heure de CPC pour tous, et deux heures pour ceux qui souhaiteraient ne plus suivre de cours philosophique. L'enseignement libre, pour sa part, se voit autorisé à ne pas organiser ce cours mais à en enseigner les compétences de manière transversale. Au final, les écoles catholiques ne sont pas trop bousculées. Et les lobbys laïcs ne sont pas entièrement satisfaits. Mais une brèche a été ouverte... Dans les années qui suivent, le CPC peine à convaincre dans l'officiel. En 2016-2017, à peine 6,4% des élèves du primaire et 2,6% du secondaire le choisissent. Après une lente progression, les chiffres tournent autour des 15% en 2020-2021. En clair: la grande majorité des parents se montre attachée aux cours de religion et de morale.

sissent de travailler à huis-clos.

Du côté catholique, on est très attentifs. Depuis 2015, une Instance pour le cours de religion catholique existe, qui réunit les délégués de chaque diocèse francophone. C'est elle qui suit le dossier. Et qui va frapper à la porte de tous les partis francophones – PTB compris. Sur le fond, son argumentaire est clair: la dimension religieuse fait partie de la société, il est nécessaire de la connaître, de l'étudier et de la questionner dans un cadre qui soit contrôlé. Sur la forme, elle dispose d'un argument-massue: en son article 24, la Constitution belge stipule que "tous les élèves soumis à l'obligation scolaire ont droit, à charge de la communauté, à une éducation morale ou religieuse".

Le plus souvent, les discussions sont respectueuses, ouvertes. "Ce qui m'a

d'imposer son dogme



La proposition de rendre optionnels les cours de religion est en contradiction avec le choix que font chaque année une majorité de parents d'inscrire leurs enfants à un cours convictionnel.

il collabore avec l'Instance. Logique: il sait que si c'est l'officiel qui est essentiellement visé, le libre pourrait aussi être touché...

Début novembre, Guy Harpigny, évêque référendaire pour les cours de religion catholique, signe une "prière instante", diffusée sur le site de CathoBel. "Nous ne baissons pas les bras", écrit l'évêque. Mais en coulisses, on dit l'évêque découragé. Au même moment, Claude Gillard et Tommy Scholtes accordent un long entretien à *Dimanche*. Objectifs:

"Un enfant sans racines"

On en arrive au 22 novembre. Après un an et demi de travail opaque, le groupe de travail sort enfin de l'ombre. Sa communication, brouillonne, s'articule autour de deux idées. Le groupe défend l'extension du CPC à deux heures par semaine. Parallèlement, il propose le maintien des cours de religion et de morale, dans un cadre "confortable" certes, mais de manière optionnelle et en dehors de l'horaire officiel.

"Alors que le groupe de travail n'a présenté que des recommandations, les tenants d'une certaine idée de la laïcité considèrent la réforme comme acquise."

interpeller le politique, sensibiliser les parents et soutenir les enseignants. De divers côtés, des voix s'élèvent. "De qui se moque-t-on?", s'emporte ainsi l'abbé Michel Rongvaux, dans une longue carte blanche. Dans le courrier des lecteurs de *L'Avenir*, ça gronde aussi: "Les réseaux sociaux abondent de réactions d'individus qui veulent garder 'nos' traditions", écrit un lecteur. "Ils veulent une croix sur la mitre du grand saint, les marchés de Noël, la crèche... Soit. A côté de cela, le politique est en train de supprimer les cours de religion dans les plages horaires de nos jeunes. Et là, silence total! Aucune réaction, aucune information!"

Dans la foulée de la conférence de presse, le CAL et ses principaux relais jubilent: "Le cours de philosophie et citoyenneté devient un vrai cours de deux heures dans l'enseignement officiel", fanfaronnent-ils. Alors que le groupe de travail n'a présenté que des recommandations, et tandis qu'aucun débat public n'a eu lieu, les tenants d'une certaine idée de la laïcité considèrent la réforme comme acquise. Wishful thinking? Mais tout le monde ne jubile pas. "Ce type d'orientation ne respecte pas le citoyen, qui est aussi un être qui a une culture spirituelle", déplore Tommy Scholtes, porte-parole de la Conférence épiscopale. Pour Eric de Beukelaer, vicaire

général de Liège, la proposition s'oppose "à la volonté d'une majorité de parents d'inscrire leurs enfants à un cours convictionnel", et se montre "aveugle au fait qu'enseigner la religion à l'école est un vaccin contre le fondamentalisme". Le propos est partagé par Albert Guigui. "Le cours de religion permet de recevoir dans le cadre de l'école un enseignement religieux ouvert et tolérant, supervisé par le chef d'établissement, donné par des enseignants formés", réagit le grand rabbin de Bruxelles. "On va priver nos enfants d'une dimension cruciale. Un enfant sans racines sera emporté par le premier vent contraire."

Dans le camp politique, c'est surtout le cdH qui s'exprime. Alda Greoli, cheffe de groupe au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, insiste pour que "le fait religieux ne soit pas réduit à la sphère privée" et regrette "un combat dogmatique du PS dans lequel le MR et Ecolo se sont fait avoir."

Un tweet de Georges-Louis Bouchez

C'est alors que tombe ce tweet de Georges-Louis Bouchez. Quelques heures après la conférence de presse des parlementaires, le président du MR - l'un des trois partis de la majorité - se distancie de ses partenaires. En tout cas sur un point: "Il n'y a aucun [accord] pour rendre optionnelle l'heure de religion. C'est une des pistes mais toutes les autres doivent être étudiées". Le lendemain, par voie de communiqué, le MR enfonce le clou: "Si des cours de religion et de morale optionnels est une possibilité (...), ce n'est pas la seule!

Une réflexion également à l'analyse est leur intégration lors de la réforme des rythmes scolaires, par exemple". Les libéraux savent qu'une partie de leur électorat est plutôt "traditionnel". Et qu'il y a, parmi elle, de nombreux catholiques. Bouchez prend d'ailleurs soin d'envoyer son communiqué à Mgr Harpigny. Dans les jours qui suivent, des contacts auront lieu entre le sommet du MR et l'Instance.

Dès le 24 novembre, c'est l'enseignement catholique qui fixe ses balises. Il faut "améliorer les conditions de l'organisation de l'EPC dans l'enseignement libre", plaident les six parlementaires. La réponse d'Etienne Michel est catégorique: le Segec n'a l'intention ni de prévoir une heure de philosophie et de citoyenneté ni de rendre les cours de religion optionnels. Seule ouverture: il se montre disposé à offrir davantage de place, dans son projet éducatif, à l'introduction de la philosophie comme discipline scolaire.

La suite? Elle reste à écrire. Dans quelle mesure les parlementaires vont-ils (librement) s'emparer du dossier? Jusqu'où les libéraux chercheront-ils à se distinguer de leurs partenaires? Quel rôle les ailes chrétiennes du MR et d'Ecolo vont-elles jouer? Peut-être une partie des réponses tient-elle dans l'attitude que l'électeur lui-même adoptera dans les prochaines semaines.

✉ Vincent DELCORPS

"Les libéraux savent qu'une partie de leur électorat est plutôt "traditionnel". Et qu'il y a, parmi elle, de nombreux catholiques."